

**DECISION N° 06/19/FG/SB  
PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE**

Le Directeur du Centre Hospitalier de BRIVE,

Vu la loi du 31 juillet 1991 portant réforme hospitalière,

Vu les articles L.6143-7, R.6143-33 à r.6143-36 et R.6143-38 du Code de la Santé Publique, relatifs à la délégation de signature des Directeurs des établissements publics de santé,

Vu l'arrêté de la Directrice Générale du Centre National de Gestion en date du 13 août 2019, nommant Monsieur François GAUTHIEZ Directeur du Centre Hospitalier de BRIVE,

Vu l'arrêté ministériel en date du 09 mars 1992 portant nomination de Madame Sandrine BERGER en qualité de Directrice Adjointe au Centre Hospitalier de BRIVE,

Vu la décision du Directeur en date du 01 janvier 2000 portant nomination de Monsieur Philippe MEYER en qualité de Technicien Supérieur Chef au Centre Hospitalier de BRIVE,

Vu la décision du Directeur en date du 27 août 2012 portant nomination de Monsieur Hervé CHEYSSIAL en qualité de Technicien Hospitalier au Centre Hospitalier de BRIVE,

Vu la décision du Directeur en date du 23 août 2013 portant nomination de Monsieur Paul BOISSERIE en qualité de Technicien Hospitalier au Centre Hospitalier de BRIVE,

Vu la décision du Directeur en date du 27 août 2012 portant nomination de Monsieur Jean-Marc CARRE en qualité de Technicien Hospitalier au Centre Hospitalier de BRIVE

Vu la décision du Directeur en date du 27 août 2012 portant nomination de Monsieur Jean-Christophe COMPTE en qualité de Technicien Supérieur 1<sup>ère</sup> classe au Centre Hospitalier de BRIVE

Vu la décision du Directeur en date du 27 août 2012 portant nomination de Monsieur Philippe ROUGIER en qualité d'Agent de Maîtrise au Centre Hospitalier de BRIVE

Vu l'organigramme de la Direction des Ressources Matérielles et du Système d'Information

## DECIDE

### ARTICLE 1

de donner délégation de signature à :

- Mr Philippe MEYER (Cuisines)
- Mr Hervé CHEYSSIAL (Cuisines)
- Mr Paul BOISSERIE (Cuisines)
- Mr Jean-Marc CARRE (Service Intérieur)
- Mr Jean-Christophe COMPTE (Biomédical)
- Mr Philippe ROUGIER (Magasin)

pour les bons de commande n'excédant pas 10 000 € pour les comptes relevant de leurs secteurs d'activité respectifs et ce dans la limite des crédits régulièrement ouverts annuellement au budget de l'exercice considéré ainsi que dans le respect des procédures d'achats mises en place au sein du Groupement Hospitalier de Territoire du Limousin.

### ARTICLE 2

La présente décision sera communiquée au Conseil de Surveillance, publiée sur le site Internet du Centre Hospitalier et transmise sans délai au comptable de l'établissement.

La présente décision annule et remplace la décision n° 18/08/SB en date du 13/05/2019.

Fait à BRIVE, le 23 septembre 2019.

La Directrice-Adjointe,

  
Sandrine BERGER

  
Philippe MEYER,

  
Hervé CHEYSSIAL,

  
Jean-Christophe COMPTE,

Le Directeur,

  
François GAUTHIEZ

  
Jean-Marc CARRE,

  
Philippe ROUGIER,

  
Paul BOISSERIE,